



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
58, allée de l'Industrie
ZAE La Forêt
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 SEPTEMBRE 2025 **À SAINT-JEOIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix septembre à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Jeoire sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 3 septembre 2025

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 17

Délégués suppléants remplaçants présents : 3

Délégués présents : 20

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 2

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 22

Délégués titulaires absents non remplacés : 8

Secrétaire élu : Antoine VALENTIN

Présents : Sarah BARBIER, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Lucas PUGIN, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Michel BERTHET, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Daniel REVUZ et Antoine VALENTIN

Dépôts de pouvoirs : Stéphane NOVEL à Jean-François BOSSON et Jean-Claude GERVAIS à Antoine VALENTIN

Absents :

-excusés : Denis DUPANLOUP, Bruno THABUIS, Aline WATT CHEVALLIER, Bruno FOREL et Jean-Baptiste MOLLIAT

-non excusés : Frédéric MARMOUX, François FILET et Alain PERNOLLET

Heure d'ouverture de séance : 19H30 - Heure de clôture de séance : 20H20

Arrivée d'Alexandre ROSAY après le point 7 et de Arnaud LAYAT pendant le point 12.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 11 juin 2025
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. Avance de trésorerie du budget annexe eau au budget principal assainissement
5. Marché public 2025MAPA08 – Travaux d'assainissement et d'eau potable – Autorisation de lancement
6. Marché public 2025MAPA09 – Travaux d'assainissement – Autorisation de lancement

7. Marché public 2025MAPA05 – Transport et valorisation par compostage des boues d'épuration issues de la STEP de Bellecombe – Attribution et autorisation de signature
8. Marché public 2025MAPA07 – Nettoyage et désinfection des réservoirs d'eau potable – Attribution et autorisation de signature
9. Convention avec le SM3A – Contrat eau et climat du bassin de l'Arve 2026-2027
10. Expropriations pour acquisition foncière des périmètres immédiats des captages des secteurs Vallée Verte et Rocailles
11. Création d'un poste permanent d'électrotechnicien Station d'épuration– Droit privé
12. RPQS Assainissement collectif du SYDEVAL - 2024
13. Questions diverses
14. Informations diverses

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Délibération n° D25_09_10_62

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 JUIN 2025

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 11 juin 2025 à Monnetier-Mornex.

Délibération n° D25_09_10_63

OBJET : PROCHAINE RÉUNION

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE FIXER la prochaine réunion à SAXEL, le 8 octobre 2025.

Délibération n° D25_09_10_64

OBJET : AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET ANNEXE EAU AU BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER de prévoir une nouvelle avance de trésorerie remboursable du budget annexe eau potable au budget principal assainissement d'un montant maximum de 100000€ avec une date de remboursement maximale fixée à 12 mois,

DE FIXER la date de remboursement de cette avance à une période de 12 mois maximum à compter de cette délibération exécutoire,

D'ACCEPTER que les fonds soient mobilisés dès lors que la délibération est exécutoire,

DE DIRE que les opérations de versement et les remboursements au titre de cette avance seront non-budgétaires,

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D25_09_10_65

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2025MAPA08 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer le marché public 2025MAPA08 de travaux d'assainissement et d'eau potable,

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute Savoie,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,

D'AUTORISER le Président à signer les conventions de financement.

Délibération n° D25_09_10_66

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2025MAPA09 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – MÉGEVETTE – CLOS DES ENFANTS – TRANCHE N°1 – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer le marché public 2025MAPA09 de travaux d'assainissement,

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute Savoie,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,

D'AUTORISER le Président à signer les conventions de financement.

Délibération n° D25_09_10_67

OBJET : ACCORD-CADRE 2025MAPA05 – TRANSPORT ET VALORISATION PAR COMPOSTAGE DES BOUES D'ÉPURATION ISSUES DE LA STEP DE BELLECOMBE – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ATTRIBUER l'accord-cadre mentionné ci-dessus à l'entreprise économiquement la plus avantageuse, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :

- L'accord-cadre mentionné ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de cet accord-cadre,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D25_09_10_68

OBJET : ACCORD-CADRE 2025MAPA07 – NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ATTRIBUER l'accord-cadre mentionné ci-dessus à l'entreprise économiquement la plus avantageuse, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :

- L'accord-cadre mentionné ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de cet accord-cadre,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D25_09_10_69

OBJET : CONTRAT EAU ET CLIMAT DU BASSIN DE L'ARVE 2026-2027 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le contrat Eau et Climat Bassin de l'Arve 2026-2027 à mettre en œuvre sur le territoire du bassin versant Arve-Giffre, tel que joint à la présente,

DE S'ENGAGER à mettre en œuvre les opérations dont le SRB a la maîtrise d'ouvrage, dans les délais fixés, sous réserve de la confirmation des enveloppes budgétaires allouées par les financeurs,

D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer le contrat Eau et Climat Bassin de l'Arve 2026-2027 et d'engager toute démarche conduisant à sa mise en œuvre, y compris des avenants éventuels,

D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau et tout autre financeur pouvant co-financer ces actions,

DE PROPOSER l'inscription budgétaire de ces actions à chacune des étapes budgétaires du SRB.

Délibération n° D25_09_10_70

OBJET : ENGAGEMENT DE LA PHASE ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DES EXPROPRIATIONS NÉCESSAIRES À L'ACQUISITION FONCIÈRE DES PÉRIMÈTRES IMMÉDIATS DES CAPTAGES SECTEUR VALLÉE VERTE ET ROCAILLES

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à solliciter Madame la Préfète pour déclarer cessibles les parcelles ci-dessus,

D'AUTORISER le Président à engager la phase judiciaire de l'expropriation à l'issue,

D'AUTORISER le Président à engager toutes les démarches pour la suite du projet et signer toutes les pièces nécessaires.

Délibération n° D25_09_10_71

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ÉLECTROTECHNICIEN STATION D'ÉPURATION – DROIT PRIVÉ

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste permanent de droit privé d'électrotechnicien pour la station d'épuration à temps complet dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints techniques, agents de maîtrise ou techniciens,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste permanent à temps complet à la station d'épuration dès lors que la présente délibération est exécutoire.

Délibération n° D25_09_10_72

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SYDEVAL POUR L'ANNÉE 2024

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 074-200036440-20251008-D25_10_08_73-DE



D'ACTER le rapport annuel annexé à la présente délibération sur la qualité et le prix du service d'assainissement collectif du SYDEVAL relatif à l'exercice 2024.

SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL

Le Secrétaire de Séance,

A blue ink signature of Antoine VALENTIN, written in a cursive style.

Antoine VALENTIN

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN